

dossier n° DP 021 210 21 B0004

Commune de Créancecy

date de dépôt : 09 février 2021

demandeur : Monsieur François GIRARD

pour : La construction d' mur de clôture

adresse terrain : 6 rue des Petites Montées, à
Créancecy (21 320)**ARRÊTÉ****A2021-18****de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Créancecy,

Vu la déclaration préalable présentée le 8 mars 2021 par Monsieur François GIRARD demeurant 6 rue des Petites Montées, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la construction d'un mur de clôture ;
- Sur un terrain situé 8 rue des Petites Montées, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 8 mars 2021 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), en date du 22 mars 2021 ;

ARRÊTE**Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 19 avril 2021

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE



Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Côte-d'Or

MAIRIE DE CREANCEY
Rue de l'église
21320 CREANCEY

Dossier suivi par : Olivier LEGRAIN

Objet : demande de déclaration préalable

A Dijon, le 22/03/2021

numéro : dp21021b0004

adresse du projet : 6 rue des Petites Montées 21320 CREANCEY

nature du projet : Construction clôture et/ou portail

déposé en mairie le : 08/03/2021

reçu au service le : 11/03/2021

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de visibilité - Château - Eglise

demandeur :

M GIRARD FRANÇOIS
6 rue des Petites Montées
21320 CREANCEY

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Ce projet n'appelle pas d'observation.

L'architecte des Bâtiments de France

Virginie BROUTIN